



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240129-2024002-DE



Séance du 29 janvier 2024 à 19h

2024/002

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA

Absents : Noémie DEUTSCH, Sébastien ABADIE (procuration à Bruno CAZERES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Gisèle VINCENT), Dominique GAYE (procuration à Bernard JOUCLA), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Caroline ECORCHON (procuration à Régine TOSON), Sandrine TREBUCQ (procuration à Denis FEGNE), Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 24 janvier 2024

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS PISTES CYCLABLES 2024 : Voie verte IBOS

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre du fonds de concours 2024 pour la réalisation d'une voie verte le long de la RD264 et d'une CVCB (Chaussée à Voie Centrale banalisée) sur le chemin de Traverse.

Le projet entre dans le cadre du schéma directeur des mobilités de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans le niveau 2 des itinéraires cyclables. Il s'inscrit dans une logique d'aménagement communal afin de créer une liaison cyclable entre le centre-bourg et le quartier du Pouey, ainsi que dans une stratégie vélo globale : il est en effet le premier maillon de la liaison entre Ibos et Tarbes.

La commune a déjà obtenu des financements dans le cadre de l'appel à projets France Relance « aménagements cyclables » en Occitanie, à hauteur de 38%.

Une consultation a été réalisée et permet de recalibrer financièrement le projet. Le montant des travaux s'élève à 263 992 € HT, auxquels il convient d'ajouter les frais liés à la maîtrise d'ouvrage (géomètre : 11 320 € HT + achat des parcelles : 4200 € HT) ainsi que les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre (IRIS CONSEIL : 13 950 € HT), soit un montant total de 293 462 € HT.

Plan de financement / FAC 2024 :

| | |
|-----------------------|----------------------|
| ETAT – 38 % | 111 515 € HT |
| CATLP – 31 % | 90 973 € HT |
| Commune d'Ibos – 31 % | 90 974 € HT |
| TOTAL | 293 462 € HT |
| | 352 154 € TTC |

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 90 973 € HT au titre du fonds de concours pistes cyclables, pour la réalisation d'une voie verte le long de la RD264 et d'une CVCB (Chaussée à Voie Centrale banalisée) sur le chemin de Traverse.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,


Denis FEGNE

